

**ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA VIENNE
DU 8 AVRIL 2017**

Le 8 avril 2017 à 9 heures, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne a tenu son Assemblée Générale au Palais des Congrès du Futuroscope, sous la présidence de Mr Jean-Louis BRETAUDEAU, entouré des membres du Conseil d'Administration.

- Mr Michel CUAU Vice-Président,
- Mr Gilles BARRAULT, Vice-Président,
- Mr Dominique de CORTA, Trésorier,
- Mr William BOIRON, Secrétaire,

Messieurs : Jean-Pierre BARBARAT, Jean BERNARDEAU, Régis de la FOUCHARDIERE, Olivier DONGUY, Pascal FAYOUX, Francis GAILLARD, Joël GILET, Hervé JOYEUX, Bernard REITZ, Dominique ROBERT, Administrateurs.

Etait excusé : Mr René PINARD, Administrateur.

Participaient également :

204 Présidents ou délégués d'ACCA et AICA
133 représentants des Associations de Chasses Privées ou Adhérents Particuliers
4 chasseurs individuels
2 associations de chasse spécialisée adhérentes : les piégeurs agréés et l'UDUCR.

A 9 heures, le Rallye des Trompes du Poitou sonne les honneurs à la mémoire de tous les chasseurs disparus depuis la dernière Assemblée Générale et notamment Claude BRAULT, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne de 1974 à 1991.

Puis le Président demande à l'assistance de retenir la date du samedi 14 avril pour l'Assemblée Générale 2018.

Après avoir déclaré ouverte la 90^{ème} Assemblée Générale, il remercie les personnalités qui ont bien voulu se déplacer :

Mr Alain FOUICHE, Sénateur de la Vienne,
Mme Pascale GUITTET, Vice-Présidente du Conseil Départemental, représentant le Président Bruno BELIN,
Mr Alain CLAEYS, Député-Maire de Poitiers,
Mr Olivier CHARTIER, Conseiller Régional, Président de la Commission des Finances, Directeur du Cabinet de Jean-Pierre RAFFARIN,
Mr Enguerrand DELANOY, suppléant du Conseiller Départemental Guillaume de RUSSE,
Mr Jean-Michel CLEMENT, Député de la Vienne,
Mr Michel BOBIN, Délégué du Procureur,
Mr Michel HAY, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture,
Mr Anthony AUFFRET, Directeur de l'Agence Poitou-Charentes de l'Office National des Forêts,
Mr André MAURY, Secrétaire Général, représentant le Président de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne,
Mr Joël BEAULIEU, Administrateur, représentant le Président de la Fédération des Chasseurs de la Charente,

Mr Jacques GOURDON, Administrateur, représentant le Président de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres,
Dr Patrick MERCIER, Président du Syndicat et du CRPF Nouvelle Aquitaine,
Mr Yoann CANTET, Secrétaire Général, représentant le Président des Jeunes Agriculteurs de la Vienne.
Mr James MAGNAN, Président de l'Amicale des ACCA et AICA de la Vienne,
Mr Guillaume LEVESQUE DU ROSTU, Président de l'Association des Chasses Privées de la Vienne,
Mr Gérard BONNET, Président de l'Association Avenir de la Chasse en Vienne,
Mr Régis de LA FOUCHARDIERE, Délégué Départemental pour la Grande Vénerie,
Mr Jean-Marie DELAGE, représentant la Présidente de l'AFACCC 86,
Mr Denis LOUPY, Président de l'Association des Bécassiers de la Vienne,
Mr Jean-Jacques RONDEAU, Délégué Départemental du Club National des Bécassiers,
Mr Jean-Louis DELHOMME, Président de l'Association Départementale de la Vénerie sous Terre,
Mr Jean-François CAILLAUD, Président de l'Association des Chasseurs à l'Arc Charentes Poitou,
Mr Joël BRIE, Président de l'Association des Piégeurs Agréés de la Vienne,
Mr Stéphane DROULIN, Président des Louvetiers de la Vienne,
Mr Bernard LUSSON, représentant le Président de l'UDUCR 86,
Mr Jacques QUELLARD, représentant le Président de l'Association Départementale des Gardes Particuliers de la Vienne,
Mr Aubry PRENANT, Président de l'Association des Jeunes Chasseurs de la Vienne,
Mr Sébastien BOBINEAU, Président du Syndicat des Producteurs de Gibier de l'Ouest, section Vienne,
Mr Didier BOYE, notre Commissaire aux Comptes,
Mr Stéphane JUBIER, notre Expert-Comptable,
Me Jean-Philippe LACHAUME, Avocat de la Fédération,
Me Bruno COTTY, notre Huissier de Justice,
Mr Michel MINGOT, notre assureur MMA,
MM Joël DELIQUET, Olivier DOREILLE, Serge MAITRE, Francis PAINGAUD, Pierre POISSON, Patrick THEBAULT, Estimateurs Départementaux des dégâts de gibier,

LA PRESSE

Alain DEFAYE, Directeur de la Nouvelle République et Centre Presse,
Bernard BILLY, journaliste dans le Chasseur en Poitou-Charentes,

Et présente les excuses de :

Mr Jocelyn SNOECK, Sous-Préfet de Châtelleraut,
Mr Bruno DAUGY, Sous-Préfet de Montmorillon,
Mme Catherine COUTELLE, Députée de la Vienne
Mme Véronique MASSONNEAU, Députée de la Vienne,
Mr Henri SABAROT, Président de l'ONCFS et de la Fédération des Chasseurs de la Gironde,
Mr Christophe BOUYER, Président de la Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime,
Mr Francis BAILLY, Président de la Fédération de la Pêche,
Mr Gérard RUVEN, Coordinateur de la Direction Technique de l'ONCFS,
Mr Sébastien CHAUVEAU, Responsable du Service Départemental de l'ONCFS,
Mr Franco MANNATO, Président de l'Association Canine du Poitou.
Melle Magali BOULANGER, Présidente de l'Association Diane en Vienne,
Mr Gérard DUCCELLIER, Président du Syndicat Départemental de la Propriété Rurale,

Suivant l'application de l'article 11 – 6^{ème} alinéa des statuts de la Fédération, le Président procède à la désignation du bureau et propose celui du Conseil d'Administration que l'Assemblée Générale accepte à l'unanimité.

Puis il sollicite 7 scrutateurs pour le dépouillement des votes des résolutions, décisions et vœux, le lundi 10 avril 2017 à 9 h 30 au siège de la Fédération des Chasseurs.

Se sont portés volontaires :

- Mme Chantal DARDILLAC
- Mr François MINEAU
- Mr James MAGNAN
- Mr Jean-Paul LOGNON
- Mr Alain SAVY
- Mr Gérard GUYONNEAU
- Mr Yves ROBIN

Avant de débiter les rapports statutaires, le Président soumet à l'approbation le compte-rendu du 9 avril 2016. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

Présenté par Monsieur William BOIRON, Secrétaire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

Il m'appartient donc de vous présenter, une nouvelle fois, le compte rendu de l'activité de votre Fédération durant la saison cynégétique 2015/2016.

Pour notre Fédération et la chasse en général, cette saison a été riche en événements importants.

Elections fédérales

Tout d'abord, l'Assemblée Générale 2016 a procédé au renouvellement de la moitié sortante du Conseil d'Administration, en élisant Michel CUAU, Francis GAILLARD, Hervé JOYEUX, Bernard REITZ, Jean Louis BRETAUDEAU, Jean Pierre BARBARAT, Pascal FAYOUX et Olivier DONGUY.

Dans la foulée, le Conseil d'Administration a désigné son bureau, constitué de Jean Louis BRETAUDEAU, Président, Michel CUAU, Gilles BARRAULT Vice-Présidents, Dominique de CORTA Trésorier et moi-même, Secrétaire.

Vœux adoptés

Les vœux présentés par l'Amicale des ACCA et AICA de la Vienne et par l'Association Avenir de la Chasse en Vienne, adoptés lors de la dernière Assemblée Générale ont été transmis à Madame la Préfète de la Vienne. Je rappelle que l'Assemblée Générale s'était prononcée favorablement afin :

- Que soit mise en place une zone tampon d'un rayon de 150 m minimum pour éviter que les passages à gibier disposés sur la LGV se transforment en pièges mortels. Ces mesures s'appliqueraient sur tous les territoires de la Vienne, elles pourraient être déduites des superficies mises en réserves par les ACCA. L'utilisation de toutes armes y serait interdite.

Pour répondre à ce premier vœu, et depuis le début des études préalables de la LGV SEA, votre Fédération a entrepris des démarches auprès de COSEA et par la suite auprès de la

Préfecture de la Vienne pour la mise en place des zones de protection en périphérie des passages à gibier disposés sur la LGV SEA.

- Que les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse de la perdrix et du faisan soient fixées à la même date.

L'objectif de votre Fédération est de favoriser les initiatives des territoires de chasse en faveur de la gestion du petit gibier avec notamment, le travail sur les aménagements du territoire, la régulation des prédateurs et la sélection des reproducteurs pour compenser les efforts engagés par les chasseurs sur les opérations de gestion du petit gibier. Votre Fédération a donc demandé à la CDCFS une prolongation de la chasse de la perdrix rouge ou grise (selon le type d'opération engagée).

- Que les Commissions Techniques Locales (CTL) uniformisent les propositions d'attribution de bracelets « BDF », afin d'en permettre l'utilisation sur l'ensemble des massifs.

Pour ce faire, la Fédération, dans un esprit démocratique, laisse libre choix à chaque CTL si elle le souhaite de mettre le bracelet « BDF » en place sur le massif.

- Que soit supprimée la notion de poste fixe pour la chasse au pigeon en fin de saison.

Pour mémoire, la prolongation de la chasse du pigeon ramier du 11 au 20 février est issue de l'arrêté ministériel du 6 février 2013, modifiant l'arrêté du 19 janvier 2009, elle ne peut être pratiquée pendant cette période qu'au posé dans les arbres à l'aide d'appelants vivants ou artificiels.

- Que le tir d'été de l'espèce renard soit possible sans obligation de détention de bracelet de tir d'été des chevreuils ou de sangliers.

Je vous rappelle que le Ministère a refusé la demande de tir d'été spécifique du renard, formulée par votre Fédération et soutenue par la FNC, au motif « d'une volonté de prolongation de la chasse du renard et des éléments apportés qui ne démontreraient pas l'opportunité technique d'augmenter plus encore la pression de régulation, déjà particulièrement élevée, du renard tout au long de l'année en application des différents dispositifs précités ». Pour y remédier, votre Fédération a demandé l'ouverture du brocard en tir d'été à partir du 1er juin (demande validée par la CDCFS).

De manière plus générale, je tiens à rappeler que les vœux déposés à la Fédération, conformément aux règles statutaires, sont soumis au vote en Assemblée Générale. Ceux qui sont adoptés font l'objet d'une étude préalable avec leurs auteurs et sont transmis à l'Administration. En effet, pour être applicables, ils doivent être soumis à l'avis de la CDCFS et il revient ensuite à Madame la Préfète de prendre la décision finale de mise en œuvre.

Conseils d'Administration

Durant la saison 2015/2016, qui, comme vous le savez, correspond à la campagne cynégétique, votre Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises. Ces réunions ont été l'occasion d'examiner un certain nombre de dossiers brûlants et de faire des choix dans l'intérêt de la chasse et des chasseurs, avec notamment :

- La modification des statuts et règlements intérieurs des ACCA. En effet, de nouveaux statuts sont entrés en vigueur en 2015/2016. Les principaux changements concernent les catégories des membres de droit.

- La réorganisation du service technique, suite au mouvement du personnel. La nouvelle répartition des massifs par technicien est la suivante : Anthony MORILLON = massifs 1 et 7, Michel FAURE = massifs 2 et 11, Thomas CHAMBARD = 4 et 8, Bruno DENJEAN = 6 et 10, Alex CHANTELOUP = 3 et 5 et Emmanuel COUSSY = 9. De même, lors de cette saison, la Fédération a procédé à l'embauche d'une apprentie Alexane DELAUNAY en BTS GPN, pour une durée de 24

mois. Les missions de cette apprentie sont essentiellement basées sur la gestion du petit gibier, le suivi des nuisibles et l'aménagement du territoire.

- L'ouverture de la chasse à l'approche et à l'affût du chevreuil au 1er juin. L'objectif de cette demande était avant tout de permettre une régulation plus efficace de l'espèce renard.

- Le renouvellement de l'opération « sécurité » avec la fourniture de plusieurs centaines de miradors aux territoires, pour toujours aller dans le sens d'une amélioration de la sécurité de tous les usagers de la nature en favorisant au maximum la réalisation des tirs fichants pour la chasse du grand gibier.

- La participation à la foire d'automne, avec pour thème central la gastronomie.

- La participation aux états généraux de la ruralité, l'objectif étant de faire reconnaître la place de la chasse et des chasseurs dans la vie des espaces ruraux. A ce titre, votre Fédération a participé à ces travaux afin de tenter de définir les grands axes de développement pour le département à l'horizon 2025 et ceci dans divers domaines : agricoles, tourisme, environnement et urbanisme.

- La modification de la grille d'abattements pour l'indemnisation des dégâts. Suite à la validation de la nouvelle grille de réduction des indemnisations à l'échelon national, les abattements actuellement en vigueur dans le département ont été modifiés, avec une mise en application dès l'indemnisation des céréales d'hiver de 2015.

- Les problèmes sanitaires (*tuberculose et grippe aviaire*) sur plusieurs communes du sud de la Vienne pour lesquels votre Fédération a accompagné l'autorité préfectorale pour la mise en place d'un périmètre de contrôle dans le cadre du suivi de la Tuberculose bovine avec notamment une opération de piégeage des blaireaux à proximité des foyers de contamination. Le département de la Vienne a notamment changé de niveau de vigilance concernant la tuberculose en passant du niveau 1 au niveau 2 du dispositif sylvatub.

- Le développement du nouveau programme petit gibier, avec une évolution des possibilités de travail par la création de projets sur le modèle de ce qui est actuellement en cours sur le GIC du massif 8. Ces nouvelles opérations sont encadrées par la mise en place d'un plan de gestion avec de véritables contraintes réglementaires, à la fois pour les territoires concernés par ces mesures mais aussi pour les territoires limitrophes. Pour favoriser la création des opérations sur la perdrix grise ou du faisan l'autorité préfectorale en contrepartie autorisera une prolongation sur la perdrix rouge et vice-versa.

- Le renouvellement des Commissions Techniques Locales suite aux élections fédérales.

- La cooptation d'un nouvel administrateur sur le massif 1. Pour son bon fonctionnement, la Fédération a coopté un nouvel administrateur, Joël GILET représentant les ACCA et les AICA sur le massif 1 en remplacement de Régis LAILLAULT démissionnaire.

Réunions de secteurs

Au cours de l'hiver 2015/2016, la Fédération des Chasseurs de la Vienne est allée à la rencontre de ses adhérents en organisant dans chaque massif une réunion qui avait pour objectifs d'une part ; d'informer les territoires sur les nouvelles contraintes réglementaires (*réforme territoriale des régions, loi biodiversité, fusion des communes administratives, modification des statuts des ACCA*) et de dresser un premier bilan du plan de chasse triennal chevreuil, et d'autre part, de connaître l'attente des adhérents sur les thèmes abordés et sur les problèmes généraux rencontrés.

Biodiversité

Pour la saison 2015/2016, la Fédération a subventionné plus de 3 400 hectares de couverts favorables à la biodiversité qui ont été implantés avec la participation des chasseurs. C'est 2,5 fois plus que la saison dernière. De même, grâce à votre investissement et à la participation des agriculteurs et des communes partenaires, plus de 3 870 arbres et arbustes ont été plantés. La mise en place des jachères environnement faune sauvage et les plantations de haies ont fait l'objet d'une aide financière de l'Afac-Agroforesterie, du Conseil Régional Poitou-Charentes et du Conseil Départemental de la Vienne, qu'il faut remercier.

Effectif des chasseurs

Cette année a, comme depuis plusieurs années, été marquée par la reconquête des chasseurs avec 2 opérations de parrainage distinctes ;

- L'opération «parrainage pour les chasseurs individuels» destinée à tous ceux qui avait raccroché leur fusil depuis plus de 3 ans, la Fédération offrait 34 € au parrain et au parrainé. Pour cette année, ce sont 110 chasseurs qui ont bénéficié de cette opération.

- L'opération parrainage pour les responsables de territoire : dans ce cas, la Fédération offrait 34 € au filleul et 34 € de remise sur la cotisation territoriale du parrain par chasseur parrainé.

Grâce à toutes ces opérations, la saison qui s'est achevée au 30 juin 2016 nous a permis d'observer une encourageante stabilisation des effectifs de chasseurs, avec une érosion plus que contenue de nos effectifs puisque 14 620 chasseurs ont fait valider leur permis pour notre département contre 14 682 durant l'exercice précédent, soit moins de 0.5 % de baisse des effectifs.

Chiffres de la saison

Au niveau des adhésions territoriales, pour cette saison, 1 375 territoires se sont affiliés à la Fédération.

Concernant le plan de chasse cervidés, un peu plus de 1 700 demandes ont été exploitées. Il a été attribué 1 420 bracelets de grands cervidés pour un prélèvement de 1 111 animaux (soit 78 %). Il a été prélevé 5 344 chevreuils pour 20 790 attribués pour les trois saisons 2015/2016 à 2017/2018 (soit 27 % de réalisation la première année). Pour compléter le tableau, il a été prélevé 5 400 sangliers.

Tous ces animaux ont commis des dégâts aux cultures agricoles que les chasseurs ont financé au travers des cotisations spécifiques ; à savoir, le timbre grand gibier, les bracelets de cervidé et de sanglier. Nous avons traité plus de 450 dossiers d'indemnisation qui ont concerné 395 hectares détruits par les sangliers à la hauteur de 270 ha, grands cervidés 125 ha et chevreuils 1 ha. Ceci représente une augmentation significative par rapport à la saison 2014/2015, où nous avons observé 211 hectares de détruits. Ces surfaces endommagées auraient été vraisemblablement bien plus supérieures sans le travail réalisé par les délégués de la Commission Technique Locale. Qu'il me soit permis de remercier toutes les personnes qui contribuent à la prévention des dégâts.

Il me reste à remercier tout le personnel fédéral pour sa totale implication dans le fonctionnement de notre Fédération et sa disponibilité au service de la chasse et des chasseurs de notre département.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs, je vous remercie de votre aimable attention.

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Présenté par Monsieur Dominique de CORTA, Trésorier

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, pour une année entière.

Ces comptes sont séparés en deux parties :

- A) les comptes annuels concernant les dégâts de gibier,
- B) les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Il a donc été établi deux comptes de résultats distincts.

A) LES COMPTES CONCERNANT LES DEGATS DE GIBIER

Le montant total des produits (*timbres grand gibier, bracelets sanglier, bracelets cervidés, bracelets chevreuil, et autres produits dont les produits financiers*) s'élève à la somme de 560 087 € ; ce qui correspond à une augmentation de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total des charges (*indemnisations, achats de bracelets, honoraires et vacations des estimateurs, charges internes, charges de prévention – matériels de clôture, jachères et cultures de dissuasion*) s'élève à la somme de 498 844 €.

Dont : 270 195 € d'indemnités versées aux agriculteurs,
38 546 € de frais d'estimation,
61 823 € de prévention.

L'indemnisation des agriculteurs est en augmentation de 30 % par rapport à l'exercice précédent, du fait principalement de l'augmentation significative des surfaces détruites. En effet, on est passé de 395 à 500 hectares détruits, soit une augmentation de 25%.

Les frais d'estimation sont restés stables et les frais de prévention ont légèrement diminué.

L'ensemble des charges est en augmentation de 25 % par rapport à l'exercice précédent.

De ce fait, le résultat de l'exercice présente un excédent de 61 243 €, soit une diminution de 20 % par rapport à l'exercice précédent.

Nous vous proposons que cet excédent soit affecté au compte "réserves" du compte dégâts pour une somme de 61 243 €.

A ce jour, la réserve atteint la somme de 1 825 610 €, ce qui nous permet, conformément à la réglementation en vigueur, de faire face à plus de trois années d'indemnisation.

Je tiens à remercier l'ensemble des chasseurs pour leur prise de conscience du problème des dégâts et souligner, entre autres, le travail toujours excellent des Commissions Techniques Locales sous l'impulsion du Responsable de la Commission Grand Gibier.

INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS

COMPTE DE RESULTATS DU 1/07/2015 AU 30/06/2016

PRODUITS	
<u>Cotisations Grand Gibier :</u>	
- timbres grand gibier	64 125
- bracelets sanglier	169 691
- bracelets cervidés	245 343
Quote part F.N.C. timbre national grand gibier	76 227
Autres produits	1 198
Total	556 584
CHARGES	
<u>Indemnisations :</u>	
Indemnités	270 195
Consommables	38 518
Honoraires et déplacements des estimateurs	38 546
Autres charges de services extérieurs	89 263
Total	436 522
<u>Prévention :</u>	
Matériels de clôture	35 449
Autres charges (jachères - répulsifs)	26 374
Total	61 823
RESULTAT D'EXPLOITATION	58 239
Produits financiers	3 503
Charges financières	499
Résultat financier	3 004
RESULTAT COURANT	61 243
Produits exceptionnels	0
Dotations aux provisions	0
Résultat exceptionnel	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	61 243

B) LES COMPTES CONCERNANT LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE

Le montant total des produits (vente de marchandises, timbres fédéraux, adhésions territoriales, subventions) s'élève à la somme de 1 780 977 €; ce qui correspond à une augmentation de 1,29 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total des charges (charges de consommation courante, charges salariales, amortissements, provisions, et autres charges) s'élève à la somme de 1 649 179 € ; ce montant est en diminution de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

Les différentes charges se décomposent comme suit :

- charges de fonctionnement : 551 188 € contre 550 528 € l'année précédente soit une augmentation de 0,12 %,
- impôts et taxes : 52 507 € contre 54 468 € l'année précédente soit une diminution de 3,6 %,
- charges de personnel : 757 090 € contre 709 091 € l'année précédente soit une augmentation de 6,7 %.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 131 798 €.

Nous vous proposons que cet excédent de 131 798 € soit affecté au compte réserves de la Fédération.

COMPTE DE RESULTATS
DU 1/07/2015 AU 30/06/2016

PRODUITS	
Ventes de marchandises	58 081
Recettes statutaires	1 337 875
Autres produits	83 814
Subventions d'exploitation	99 931
Reprise sur amortissements et provisions Transferts des charges	183 795
Total	1 763 496
CHARGES	
CHARGES DE CONSOMMATION COURANTE	
Achats de marchandises et consommables	120 087
Charges de services extérieurs	489 182
Total	609 269
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Impôts Taxes et versements assimilés	52 507
Salaires et traitements	507 142
Charges sociales	249 948
Dotations amortissements et provisions	88 433
Autres charges (cotisations et subventions)	139 353
Total	1 037 383
RESULTAT D'EXPLOITATION	116 844
Produits financiers	17 080
Charges financières	2 524
Résultat financier	14 556
RESULTAT COURANT	131 400
Produits exceptionnels	400
Charges exceptionnelles	2
Résultat exceptionnel	398
RESULTAT DE L'EXERCICE	131 798

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis, je vous remercie de votre attention et je veux remercier particulièrement la nouvelle Comptable, Karine, car au cours de l'exercice nous avons changé de personnel. Je suis prêt à répondre à vos questions sur ce rapport financier.

RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE
Présenté par de Monsieur Dominique de CORTA, Trésorier

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter en complément des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration, les méthodes et règles comptables suivies et les comptes de bilan de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne pour l'exercice clos au 30/06/2016.

Je vous informe, comme chaque année, que la Fédération des Chasseurs gère toute la procédure d'indemnisation des dégâts et que la comptabilité est donc scindée comme toujours entre la Fédération des Chasseurs et le compte dégâts.

Les comptes au 30 juin 2016 représentent donc le total de ces deux comptabilités.

Les comptes de bilan

Le bilan est la photographie de votre Fédération au moment de la clôture des comptes ; il ressort l'actif et le passif à un moment T qui est le 30/06.

Au 30 juin 2016, les grandes masses du bilan se présentent comme suit :

Le total du bilan est de 5.550.134 € contre 5.379.037 € en 2015
Le résultat dégagé s'élève à +193.041 € contre +148.660 € en 2015

L'actif

L'actif immobilisé en valeur brute est de 2.518.731 € soit 11.561 € de plus que l'année dernière.

Cette augmentation est liée à différents mouvements, à savoir :

L'acquisition de programmes informatiques pour 622 €
L'acquisition de différents aménagements pour 2.405 €
Des acquisitions d'armement pour 4.450 € et des cessions pour 1310 €
Des acquisitions de matériel de bureau et informatique pour 5.354 €

Cela génère donc globalement une légère hausse de l'actif immobilisé.

Le total de l'actif en valeur brute s'élève donc à 7.475.160 € ; déduction faite des amortissements et provisions pour 1.925.026 €, l'actif net s'élève à 5.550.134 €.

Le passif

Le montant des capitaux propres au 30 juin 2016 s'élève à 5.034.261 €, en progression de 193.041 € par rapport à l'année dernière.

Le total des dettes s'élève à 398.305 € dont :

Dettes Fournisseurs	159.106 €
Fiscales et Sociales	197.523 €
Divers financières	néant

Le total du passif s'élève donc à 5.550.134 € compte tenu de produits constatés d'avance s'élevant à 12.897 €.

CONCLUSION

L'équilibre financier de la Fédération peut donc se résumer comme suit :

Capitaux Propres	5.034.261 €
Actif Immobilisé Net	593.705 €
Fonds de Roulement Excédentaire	4.440.556 €

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES <i>Présenté par Mr BOYE, Commissaire aux Comptes</i></p>

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association «**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE**», tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe «Règles et méthodes comptables» de l'annexe expose les principes retenus pour l'établissement des comptes. Dans le cadre de notre appréciation des principes et

estimations comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié leur caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION 1

Personnes concernées

Les Administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne.

Nature et objet de la convention

Les Administrateurs sont indemnisés de leur frais de déplacements aux différents Conseils ou pour les missions qui leur sont confiées.

Modalités

Pour l'exercice 2016, le montant des remboursements s'élève à 22 927 €.

CONVENTION 2

Personne concernée

M. BRETAUDEAU, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne.

Nature et objet de la convention

Le Président reçoit une indemnité de fonction.

Modalités

Pour l'exercice 2016, le montant s'élève à 13 156 €.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention et de votre confiance.

Le Président demande si des adhérents ont des observations à formuler sur les comptes rendus financiers et les deux conventions.

Dans la négative, l'Assemblée Générale valide à l'unanimité lesdits rapports et donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015/2016.

Le Trésorier, Dominique de CORTA, donne lecture des deux résolutions.

1^{ère} RESOLUTION

Première affectation : l'ajustement des réserves immobilisées

L'Assemblée Générale décide d'ajuster les réserves immobilisées au montant net des immobilisations figurant à l'actif au 30/06/2016, après déduction des titres de portefeuille immobilisés et des subventions d'investissements reçues, de la manière suivante :

Comptes de réserves avant 1^{ère} affectation

➤ Réserves immobilisées	667 739 €
➤ Autres réserves	1 904 372 €
➤ Total	2 572 111 €

Comptes de réserves après 1^{ère} affectation

➤ Réserves immobilisées	592 177 €
➤ Autres réserves	1 979 934 €
➤ Total	2 572 111 €

La résolution est adoptée par 10 178 VOIX, CONTRE 137, NULS ET BLANCS 139

2^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter :

- le résultat de l'exercice du "compte général de la Fédération" de 131 798 € en autres réserves.
- Le résultat de l'exercice "indemnisation et prévention des dégâts" de 61 243 € en autres réserves.

La résolution est adoptée par 10 136 VOIX, CONTRE 154, NULS ET BLANCS 164

Puis il présente le budget prévisionnel 2016/2017.

BUDGET 2017-2018

Présenté par Monsieur Dominique de CORTA, Trésorier

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

Je vais maintenant vous présenter le budget global de la Fédération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 2 120 880 € soit une augmentation de 3 %, par rapport au budget prévisionnel de l'année précédente. Cette légère augmentation permettra d'assurer parfaitement le bon fonctionnement de la Fédération et de poursuivre l'effort en matière d'amélioration de la chasse, notamment du petit gibier.

En revanche, s'agissant des cotisations grand gibier : le prix du timbre grand gibier reste à 5,00 €, celui du bracelet sanglier milieu ouvert à 20,00 €, le bracelet sanglier parc à 5,00 € et les prix des bracelets soumis au plan de chasse restent inchangés.

Dans les dépenses, il faut souligner un effort de gestion dans tous les domaines de la vie de la Fédération, mais également pour l'amélioration de la chasse, car nous poursuivons notamment celui engagé au niveau du petit gibier.

BUDGET GLOBAL DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DU 1/07/2017 AU 30/06/2018

DEPENSES PREVISIONNELLES	EUROS	RECETTES PREVISIONNELLES	EUROS
Achats	117 600	Ventes	137 100
Indemnisations	275 000	Recettes statutaires	985 330
Services Extérieurs	237 200	Adhésions territoriales	300 000
Autres Services Extérieurs	389 200	Cotisations grand gibier	197 600
Impôts et taxes	48 100	Taxes plan de chasse	231 500
Traitement des personnels	459 300	Quote-part sur timbres nationaux	75 000
Charges salariales	236 680	Subventions d'exploitation	116 850
Charges de gestion courante	253 800	Produits financiers	3 400
Amortissements	104 000	Transfert de charges	74 100
TOTAL	2 120 880	TOTAL	2 120 880

INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 509 500 €, soit une augmentation de 25 500 €, par rapport au budget de l'année précédente. En effet, compte tenu du nombre important de sangliers dans certaines zones sensibles, les indemnités risquent fort d'être plus importantes.

L'excellent travail des Commissions Techniques Locales et la bonne coopération des agriculteurs doivent permettre de maîtriser les surfaces détruites tout en anticipant l'augmentation éventuelle du prix des denrées.

BUDGET DU 01/07/2017 AU 30/06/2018

DEPENSES PREVISIONNELLES	EUROS	RECETTES PREVISIONNELLES	EUROS
Indemnisations	275 000	<u>Cotisations Grand Gibier :</u>	
Achats de bracelets	25 000	- timbres grand gibier	62 600
Consommables	2 000	- bracelets sanglier	135 000
Honoraires Estimateurs	40 000	Cotisations de plan de chasse	231 500
Charges de Services Extérieurs	94 000	Quote-part sur timbres nationaux	75 000
Matériels de clôtures	35 000	Coût matériel des bracelets	2 000
Autres charges	38 500	Produits financiers	3 400
TOTAL	509 500	TOTAL	509 500

Je veux souligner avant de terminer l'excellent travail des commissions techniques locales et la coopération des agriculteurs qui doivent permettre de maîtriser les surfaces détruites tout en anticipant sur l'augmentation éventuelle du prix des denrées. Je vous remercie de votre attention et propose ce budget à votre approbation.

Mr de CORTA donne lecture et fait procéder au vote des cotisations annuelles.

COTISATION FEDERALE ANNUELLE

Pour pouvoir assurer normalement les charges budgétaires, l'Assemblée Générale décide de fixer, pour la saison cynégétique **2017/2018**, la **cotisation fédérale annuelle à :**

68 € □

69 € □

Les cotisations fédérales temporaires sont fixées comme suit :

- 3 jours au quart de la cotisation annuelle,
- 9 jours à la moitié de la cotisation annuelle,

à : 68 € par 9 958 VOIX, CONTRE : 438 voix pour 69 €, NULS et BLANCS : 58

COTISATIONS DEPARTEMENTALES GRAND GIBIER

Pour la saison **2017/2018**, l'Assemblée Générale décide de fixer, la **cotisation départementale Grand Gibier à :**

à : 5 € par 9 916 VOIX, CONTRE : 443 voix pour 10 €, NULS et BLANCS : 95

Les cotisations départementales grand gibier suivantes restent inchangées pour la saison 2017/2018, à savoir :

- le bracelet de sanglier milieu ouvert :	20 €
- le bracelet sanglier parc et UDUCR :	5 €
- le bracelet cerf :	100 €
- le bracelet biche – daguet – biche daguet faon :	80 €
- le bracelet faon :	60 €
- le bracelet chevreuil :	15 €
- le bracelet daim :	20 €

Le Président reprend la parole pour la cooptation du nouvel Administrateur et demande à l'Assemblée de procéder au vote.

3 - RATIFICATION DE LA DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 5 des statuts de la Fédération des Chasseurs de la Vienne et suite à la démission d'un Administrateur, vous êtes amenés à vous prononcer sur la :

Cooptation de Mr Joël GILET, représentant les ACCA et AICA du massif n° 1 Loudunais-Mirebalais :

POUR : 9 802 CONTRE : 187 NULS ET BLANCS : 465

Il poursuit avec la présentation des vœux.

4 – CONSULTATION

VŒUX PRESENTES PAR L'AMICALE DES ACCA ET AICA DE LA VIENNE

N° 1 - L'Amicale des ACCA et AICA de la Vienne demande que, pour des raisons sanitaires, soient fournis des sacs de venaison avec les bracelets de marquage des animaux.

Le Président précise que cela concerne les bracelets sangliers et que des sacs de venaison sont déjà mis à la disposition des adhérents pour les animaux soumis au plan de chasse cerfs et chevreuils avec respectivement 10 et 5 sacs par animal attribué. Pour le sanglier il n'y a pas actuellement de fourniture gratuite de sac de venaison. Pour les 7 500 bracelets de sanglier vendus pour 5 sacs par sanglier vendu cela représente un surcoût de 3 000 €. Au regard de l'évolution de la réglementation et du budget de la Fédération nous allons étudier la possibilité d'attribuer 4 sacs de venaison par bracelet de sanglier vendu.

POUR : 9 720 CONTRE : 586 NULS ET BLANCS : 148

N° 2 - L'Amicale des ACCA et AICA de la Vienne demande que les battues aux sangliers sur les réserves soient autorisées si les dégâts sont avérés après avis du CTL mais sans Louvetier ; ceci permettrait une réactivité plus efficace.

Le Président indique que, suite à la demande de la DDT et des louvetiers, cette possibilité a été soustraite aux ACCA, il y a maintenant 2 saisons à la suite de quelques problèmes de dérive de certains Présidents d'ACCA. La Fédération transmettra à la Préfecture cette demande pour qu'elle soit étudiée lors de la prochaine CDCFS, le 20 avril prochain, relative aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2017/2018.

POUR : 10 012 CONTRE : 302 NULS ET BLANCS : 140

N° 3 - L'Amicale des ACCA et AICA de la Vienne demande que soit instauré un bracelet sanitaire pour les animaux prélevés par erreur de tir. Les chasseurs ne veulent plus être confrontés au problème de venaison mise à l'équarrissage ; ce vœu vient renforcer celui présenté en 2015.

Depuis quelques années maintenant, votre Fédération travaille sur les possibilités réglementaires pouvant être mises en place pour permettre l'utilisation de bracelets de remplacement permettant d'éviter l'équarrissage pour la venaison des espèces soumises au plan de chasse (cervidés). Afin de trouver une solution réglementaire, la commission grand gibier de la Fédération étudie en détail une possibilité réglementaire mise en application dans plusieurs départements, tels que l'Indre et Loire et l'Eure et Loire, permettant par l'intermédiaire de bracelets de remplacement, d'éviter notamment la destruction de la venaison et les prélèvements excédentaires d'animaux soumis au plan de chasse. Cette modalité qui pourrait être opérationnelle pour le plan de chasse 2018, est actuellement à l'étude avec l'ONCFS et la DDT. Nous vous tiendrons informés dès que le dispositif sera opérationnel.

POUR : 10 060 CONTRE : 254 NULS ET BLANCS : 140

VŒUX PRESENTES PAR L'ASSOCIATION AVENIR DE LA CHASSE EN VIENNE

N° 4 - L'Association Avenir de la Chasse en Vienne :

Constate que chaque Assemblée Générale de la FDC 86 voit son lot de vœux présentés et souvent votés par des chasseurs de la Vienne à une écrasante majorité. Certains sont même soumis et votés par les chasseurs à l'occasion de plusieurs Assemblées Générales consécutives. Il faut ensuite, et au mieux, attendre l'Assemblée Générale suivante pour que soient données des informations sur les suites réservées aux vœux non suivis d'effet.

Dans le souci d'information de chaque chasseur, et pour être plus efficace dans l'appui des actions engagées par la FDC 86, l'AACV demande que la FDC 86 tienne informé les chasseurs de la Vienne des démarches engagées ainsi que des résultats obtenus dans le courant de l'année, à minima sur le site de la Fédération.

Le traitement des vœux repose sur des contraintes statutaires et un vœu bien qu'adopté par l'assemblée générale n'est pas forcément applicable en l'état. En effet, pour être applicables, les vœux doivent être soumis à l'avis de la CDCFS et il revient ensuite à Mme La Préfète de prendre la décision finale de mise en œuvre.

Concernant l'information diffusée par votre Fédération, je tiens à vous rappeler que depuis mon arrivée à la Présidence de la Fédération, nous réalisons chaque année des réunions hivernales de massifs destinées à faciliter les échanges entre votre Fédération et ses adhérents. De même, je suis joignable à la Fédération tous les mardis et jeudis pour répondre à

toutes vos questions. Pour finir, l'accueil de votre Fédération est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 avec du personnel à votre disposition, afin de répondre à l'ensemble de vos interrogations.

POUR : 8 730 CONTRE : 1 107 NULS ET BLANCS : 617

N° 5 - L'Association Avenir de la Chasse en Vienne, renouvelle ce vœu déjà présenté l'an passé :

Considérant que la chasse au petit gibier (perdrix-faisans notamment) est devenue trop généralement, hélas, une chasse de gibier de lâchers, afin de permettre à ceux qui n'aiment pas la chasse « au gros » de pouvoir exercer leurs chiens sur une durée plus longue sur les perdrix, l'AACV propose qu'ouverture et fermeture de ces deux espèces soient fixées à la même date.

A l'Assemblée Générale du 9/04/16, 9 248 votes ont été favorables à ce vœu, 2 065 étant contre.

Limiter la pratique de la chasse du petit gibier uniquement au prélèvement des oiseaux issus de lâchers est aux yeux de la Fédération extrêmement réducteur, et a contrario, l'objectif de votre Fédération est de favoriser les initiatives des territoires de chasse en faveur de la gestion du petit gibier avec notamment, le travail sur les aménagements du territoire, la régulation des prédateurs et la sélection des reproducteurs.

Cependant, pour composer les efforts engagés par les chasseurs sur les opérations de gestion du petit gibier (perdrix grises et faisans), votre Fédération a obtenu après décision de la CDCFS, pour la saison 2016/2017, la possibilité de chasser la perdrix rouge jusqu'au 08 janvier 2017 (date de fermeture de la chasse du faisan commun).

POUR : 7 266 CONTRE : 2 998 NULS ET BLANCS : 190

N° 6 – L'Association Avenir de la Chasse en Vienne, renouvelle ce vœu déjà présenté l'an passé :

A nouveau interpellée par certains de ses adhérents sur des modalités de travail parfois différentes entre les Techniciens de la FDC 86, l'AACV souhaite que les responsables de la FDC 86 garantissent une meilleure homogénéité de leurs travaux sur le terrain.

Elle demande notamment que les Commissions Techniques Locales (CTL) uniformisent les propositions d'attribution de bracelets « BDF », afin d'en permettre l'utilisation sur l'ensemble des massifs.

Ce vœu qui a obtenu plus de 11 000 voix lors de l'Assemblée Générale de 2014, n'a été suivi d'aucun effet alors qu'il relève des seules prérogatives du Conseil d'Administration de la FDC86 ; c'est pourquoi nous nous permettons de le soumettre à nouveau à vos suffrages.

A l'Assemblée Générale du 9/04/16, 8 136 votes ont été favorables à ce vœu, 3 035 étant contre.

Pour l'utilisation du bracelet « BDF », le premier vœu déposé en 2014 a bien été pris en compte par la Fédération et depuis cette date dans un esprit démocratique, le Conseil d'Administration laisse libre choix à chaque CTL, si elle souhaite de mettre le BDF en place sur le massif. Mais en aucun cas l'utilisation du BDF n'est imposée aux membres de la CTL par la Conseil d'Administration.

A titre d'exemple, en tant qu'Administrateur du massif n°8, pour la saison 2017/2018, je vais proposer à la CTL, la mise en place sur ce massif de ce type de bracelet, à la CTL par la suite de valider ou non cette proposition.

Je tiens à vous rappeler qu'il y a 11 massifs et 11 CTL ce sont eux qui s'expriment et que ce soit bien clair le Conseil d'Administration n'impose strictement rien.

POUR : 8 765 CONTRE : 1 141 NULS ET BLANCS : 548

N° 7 – L'Association Avenir de la Chasse en Vienne, renouvelle ce vœu déjà présenté l'an passé :

Elle demande que soit supprimée la notion de poste fixe pour la chasse au pigeon en fin de saison.

Ce vœu qui a déjà été soumis au suffrage de l'Assemblée Générale de 2014 par l'Association Départementale des Jeunes Chasseurs du 86 a recueilli près de 10 000 voix.

Si l'on s'en rapporte aux informations diffusées par l'ONCFS fin décembre 2012 : « Il arrive qu'à certaines périodes de l'année, les arrêtés ministériels et/ou préfectoraux encadrant leur chasse prévoient qu'elle ne peut être pratiquée qu'à poste fixe, matérialisé de la main de l'homme ». Une telle décision relève donc d'arrêtés ministériels et/ou préfectoraux.

N'ayant pas connaissance des actions qui ont pu être engagées auprès des autorités en charge, par la FDC 86 pour que cette proposition soit examinée, l'AACV présente à nouveau cette demande.

A l'Assemblée Générale du 9/04/16, 10 113 votes ont été favorables à ce vœu, 1 303 étant contre.

Pour rappel, la prolongation de la chasse du pigeon ramier du 11 au 20 février est issue de l'arrêté ministériel du 06 février 2013, modifiant l'arrêté du 19 janvier 2009, cet arrêté ministériel ainsi que sa mise en application ne relève pas de l'autorité départementale et par conséquent, votre Fédération ne peut pas intervenir sur les modalités de sa mise en œuvre.

Cependant, je tiens à préciser que la chasse lors de cette période complémentaire peut aussi être plus restrictive telle que : dans le département du Gers, de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, de la Gironde, des Landes, du Lot, de Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et de Tarn-et-Garonne, ou elle ne peut être pratiquée pendant cette période qu'au posé dans les arbres à l'aide d'appelants vivants ou artificiels.

Concernant les actions engagées par votre Fédération auprès du Ministère, depuis 3 ans de nombreuses modifications ont été demandées, telles que celles concernant l'encadrement des chasses commerciales, le tir d'été spécifique du renard et le permis temporaire 1 jours. Ceci prouve donc bien l'activité et l'efficacité de votre Fédération et de son Conseil d'Administration.

POUR : 6 984 CONTRE : 2 315 NULS ET BLANCS : 1 155

N° 8 – L'Association Avenir de la Chasse en Vienne, renouvelle ce vœu déjà présenté l'an passé :

Elle demande que le tir d'été de l'espèce renard soit possible sans obligation de détention de bracelet de tir d'été de l'espèce chevreuil ou de l'espèce sanglier.

Le Président BRETAUDEAU avait souligné que "cette simplification de texte souhaitée par une trentaine de Fédérations, avait été déposée auprès de la Fédération Nationale des Chasseurs pour y être relayée".

Afin de soutenir cette initiative et d'appuyer la démarche de ces trente Fédérations dont celle de la Vienne, l'AACV demande à l'Assemblée Générale de voter également massivement en faveur du rappel de ce vœu.

A l'Assemblée Générale du 9/04/16, 10 256 votes ont été favorables à ce vœu, 1 119 étant contre.

Je vous rappelle que, le Ministère a refusé la demande formulée par votre Fédération et soutenue par la FNC, au motif « d'une volonté de prolongation de la chasse du renard et que les éléments apportés ne démontrent pas l'opportunité technique d'augmenter plus encore la pression de régulation, déjà particulièrement élevée, du renard tout au long de l'année en application des différents dispositifs précités » ; pour y remédier, votre Fédération a demandé et obtenu après l'avis de la CDCFS, l'ouverture du brocard en tir d'été à partir du 1er juin.

De même, votre Fédération a souhaité simplifier les modalités de chasse en période anticipée, pour le tir d'été, aujourd'hui seul le tir à balle ou à l'arc sont obligatoire, l'utilisation d'un fusil pour le tir à balle étant désormais possible.

POUR : 8 892 CONTRE : 1 318 NULS ET BLANCS : 244

Puis s'enchaîne la lecture des rapports des différentes Commissions.

RAPPORT DE LA COMMISSION GRAND GIBIER

Présenté par son responsable Monsieur Jean BERNARDEAU

Mesdames, Messieurs, Chers Amis chasseurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la Commission Grand Gibier pour cette année cynégétique 2016/2017.

Ce rapport aborde la situation des prélèvements pour les grands cervidés, les sangliers et les chevreuils ; il fait le point sur les dégâts, propose un nouvel engagement de votre Fédération pour l'aide à l'acquisition de miradors et vous informe sur les résultats de la recherche au sang des animaux blessés.

Rappel : les chiffres que je vais vous annoncer pour les prélèvements ne sont pas définitifs ; comme d'habitude, certains ne respectent pas le délai d'envoi des cartons de réalisation qui est de 8 jours.

Les cervidés

Pour l'exercice 2016/2017, il a été attribué 1 573 bracelets et la réalisation est de 1 220, soit un pourcentage de 77,5 %, c'est bien meilleur que l'an passé.

Cette année, nous avons réalisé des comptages sur les massifs 3 et 11 dans leur totalité et sur le massif 1 pour la partie nord, impactée par la construction du Center Parc.

Les résultats sont satisfaisants et l'évolution est à la hausse dans la plupart des cas.

Cette photo à un instant T devrait permettre une amélioration des plans de chasse individuels.

Les chevreuils

A ce jour, pour les deux premières années du plan triennal chevreuils, 11 067 prélèvements ont été réalisés, ce qui ne représente que 57 % du total attribué.

Si les prélèvements restent équilibrés en chevrettes (31%) brocards (35 %) et jeunes (34 %), il n'en reste pas moins que 43 % des animaux à prélever sont concentrés sur la dernière

année du plan triennal ; c'est beaucoup, et j'appelle votre attention sur la nécessité de ne pas hypothéquer l'avenir en prélevant trop d'adultes !!!

Pour les chevreuils également, les comptages réalisés sur les massifs 1, 3 et 11 démontrent une population à la hausse partout. Mais les faibles prélèvements dans les deux premières années du plan triennal expliquent, en partie, cette situation.

Les sangliers

Nous pouvons légitimement penser que le tableau des prélèvements, à 5 373 sangliers l'an passé, était exceptionnel. Ce n'est pas le cas, puisque cette année encore, nous avons atteint les 5 400 prélèvements. Mais, nous ne sommes pas les seuls à faire le même constat, le département n'échappe pas à la tendance générale nationale et même européenne d'une forte augmentation des populations de sangliers.

Plutôt que de mettre en avant de vaines tentatives d'explications locales à la situation, il est, à mon sens, préférable et plus utile de rechercher ailleurs les causes de la surpopulation du sanglier.

Ce sont d'abord, des considérations climatiques qu'il faut mettre en avant : la diminution des hivers rigoureux, ces dernières décennies, a augmenté le taux de survie hivernale des sangliers, accentué la production de fruits dans les forêts et induit des portées plus nombreuses voire plus fréquentes.

Ensuite, les monocultures avec des superficies importantes sont en augmentation constante, constituant des refuges à sangliers avec une nourriture abondante. De plus, l'augmentation des infrastructures et des zones naturelles protégées constitue des zones tampons où les sangliers se réfugient pendant les périodes de chasse.

Enfin, il faut également citer les comportements inadaptés de certains détenteurs qui pratiquent un agrainage totalement incontrôlé, limitent le nombre de jours de chasse, imposent des critères de tir contraignants et pratiquent la politique de la peur du manque...

Attention à ne pas jouer aux apprentis sorciers !!!

A l'heure actuelle, aucun pays n'a réussi à diminuer sensiblement le nombre de sangliers.

Dans ce contexte, seul un travail collectif entre l'Administration, la Chambre d'Agriculture, la Fédération des Chasseurs et les acteurs locaux, peut permettre de parvenir à un résultat acceptable par tous, dans le strict respect des compétences des uns et des autres.

Les dégâts

Ils sont en forte augmentation passant de 300 à 500 hectares détruits, pour un montant d'indemnisation d'environ 300 000 euros.

Les faibles rendements constatés et les cours bas des céréales permettent de limiter l'impact de l'augmentation des superficies détruites.

Mais un constat s'impose : le monde agricole souffre aujourd'hui et il ne pourra pas longtemps accepter une telle situation de dégâts, venant grever des revenus déjà très amoindris. Il nous faut réagir, chacun à notre niveau, pour retrouver un niveau acceptable de dégâts. Il est vrai que l'absence de fruits forestiers, cette année, a amplifié le phénomène sur les champs. La sécheresse des mois d'octobre – novembre, qui a empêché les labours, a contraint les agriculteurs

à faire des semis directs dans des parcelles où la paille est restée en surface, favorisant ainsi la remontée des vers de terre et occasionnant les visites fréquentes des sangliers.

Il faut ajouter, enfin, la montée en puissance des dégâts occasionnés par les grands cervidés ; dans certains secteurs, les taux de dégâts imputables aux cervidés atteignent le même niveau que ceux produits par les sangliers.

Là encore, attention à ne pas jouer aux apprentis sorciers !!!

Opération miradors

L'année prochaine, nous relançons l'opération miradors dans le cadre de l'amélioration de la sécurité à la chasse.

Ainsi, la Fédération va-t-elle cofinancer 200 miradors par an pendant 2 ans.

Les demandes seront acceptées par ordre d'arrivée, sachant que l'engagement de la Fédération ne peut être supérieur au montant de la cotisation fédérale de chaque territoire. Les demandes qui ne pourront être satisfaites la première année seront prioritaires la deuxième année.

Au cours du mois de mai, vous recevrez une proposition concernant cette opération.

La recherche au sang

Les conducteurs agréés UNUCR ont réalisé 166 sorties cette année.

La structure des recherches s'établit ainsi :

- Chevreuils : 33 sorties – 14 réussites
- Sangliers : 83 sorties – 21 réussites
- Cervidés : 50 sorties – 21 réussites
166 sorties 56 réussites

soit un pourcentage de réussite de 34 % contre 30 % l'année passée.

L'année qui vient sera peut-être celle du renouveau puisque 3 candidats conducteurs sont en cours de formation ou de validation.

Je voudrais remercier les conducteurs de chiens de sang pour leur activité totalement bénévole et y associer leurs collègues des départements voisins. Vous pouvez les applaudir.

Ils font un travail remarquable et hautement nécessaire à l'éthique de la chasse.

Je vous souhaite une bonne année cynégétique 2017/2018 dans le respect des règles et de l'éthique de notre activité et surtout dans des conditions de sécurité poussées à leur maximum.

Merci de votre attention.

RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNICATION
Présenté par son responsable Monsieur Francis GAILLARD

Mesdames, Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

Cette année, pour alléger le rapport de la Commission Communication, je ne reviendrai pas sur les actions récurrentes, tel le rendez-vous annuel avec le supplément de la Nouvelle République/Centre Presse qui est adressé à tous les chasseurs de la Vienne fin août, et qui est, semble-t-il, très apprécié.

Le concours photo remporte toujours un franc succès et ce n'est pas chose facile pour le jury de déterminer les lauréats.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons participé à la Foire d'Automne de Poitiers en doublant la superficie de notre stand. Les échanges avec le grand public nous permettent de travailler notre notoriété via le thème de la gastronomie. La dégustation de pâtés et saucissons de sanglier, chevreuil, canard, faisan nous a garanti un succès assuré du stand.

En ce qui concerne la venaison offerte pour le repas de Noël des plus démunis, nous remercions cette année nos fidèles donateurs que sont le Camp Militaire de Montmorillon, représenté par Mr Alain BAUDOUX, et Gilbert GERMANEAU pour la Forêt de Lussac, en associant nos, non moins fidèles bouchers, en les personnes de Jacky BONNIN, Gérard COURREE et Bernard BENAITEAU qui sont chaque année, volontaires pour la découpe. Outre le plaisir de faire déguster cette viande savoureuse, cette action valorise les chasseurs.

Quant à l'animation scolaire, nous avons communiqué 2^{ème} trimestre 2016 dans le TV Magazine sur ce thème en une de couverture, avec comme slogan : « Une passerelle entre deux mondes : les chasseurs au cœur de l'éducation à la nature » 2016/2017. L'animation scolaire est une activité des Fédérations souvent méconnue du grand public. La Fédération de la Vienne s'est investie dans cette mission depuis plus de 20 ans. Toutefois, la saison cynégétique 2016/2017 aura été une année sabbatique puisqu'Emmanuel suit actuellement une formation diplômante d'Educateur à l'Environnement pour encore mieux répondre aux besoins des élèves, des enseignements mais aussi tout autre public désireux de découvrir la nature.

Vous recevez depuis quelques mois, la revue Nos Chasses. Le Conseil d'Administration a décidé d'abonner les adhérents territoriaux, estimant que ce journal véhiculait des expériences de terrain intéressantes dont vous pourriez vous inspirer.

Avant de clore par notre grand projet de communication qui sera lancé au début de l'été, je vous informe des résultats des Rencontres St Hubert. Notre sélection départementale a rencontré encore cette année un franc succès sur les terrains de l'ACCA de PAYRE. Permettez-moi ici, de remercier le président Dominique RODRIGUEZ et toute son équipe pour leur implication et la réussite de cette manifestation. Marinette METAIS, Aurélie ROUSSEAU, Yoann HENAULT, Michel ROUCHON et Tony TERRASSON et leur chien ont été retenus pour la régionale qui a eu lieu dans le Cantal en novembre dernier. Un accueil remarquable et des terrains de chasse magnifiques ont été réservés à nos sélectionnés. Nos deux féminines Marinette METAIS et Aurélie ROUSSEAU ont décroché leur place pour la finale nationale à Rambouillet. Elles ont représenté dignement notre département et notre région sans toutefois décrocher le grâle.

Vous avez pu voir à l'extérieur et à l'intérieur de la salle des visuels proposant la formation du permis de chasser à 0 € avec un slogan découvrez-vous une passion. La Commission Communication a en effet décidé de lancer une grande campagne de recrutement sur tout le département en sollicitant la Société RINOCEROS.

Elle s'appuiera sur une campagne d'affichage grand format en zone péri-urbaine (Poitiers et CAP) ainsi que sur les grands axes routiers. Elle sera relayée par une série d'insertions presse dans les magazines locaux dont un double gate fold dans celui de la Nouvelle République/Centre Presse (*Pour vous expliquer ce qu'est un double gate fold, ça se présente comme une double couverture découpée en son milieu et qui permet de communiquer sur les deux pages couvertures*) ainsi que des flyers promotionnels qui pourraient être déposés dans les endroits fréquentés de nos villages.

S'ensuivra un relooking et une réorganisation de notre site internet.

Nous espérons ainsi remonter ou du moins stabiliser nos effectifs. Certes, cela a un coût mais comme le dit l'adage qui ne tente rien, n'a rien. Essayons donc.

Je ne saurais clore ce rapport sans remercier très sincèrement Mme JABOUILLE pour toutes ces années de travail assidu pour promouvoir la chasse ; je vous remercie de votre attention.

RAPPORT DE LA COMMISSION FORMATION <i>Présenté par son responsable Monsieur Michel CUAU</i>

Madame, Monsieur,

Responsable de la formation au sein de votre Fédération, je tiens à préciser que cette charge de travail importante ne pourrait être réalisée sans l'aide assidue des Services Administratif et Technique ainsi que celle de certaines Associations pour les formations spécialisées que sont le piégeage et la chasse à l'arc.

Pour la saison écoulée, 30 candidats se sont présentés à la formation initiale du gibier sauvage.

69 candidats se sont présentés à la formation chasse à l'arc. Un grand merci à l'Association des Chasseurs à l'Arc. Sachez qu'il est impératif d'être titulaire du permis de chasser validé et porteur de cette attestation de formation pour pouvoir chasser à l'arc.

68 candidats sur 70 convoqués se sont présentés à la formation piégeage. Là aussi, un grand merci à l'Association des Piégeurs de la Vienne pour l'aide apportée pendant la formation.

Des changements au sein des ACCA ont fait que nous avons reçu 20 nouveaux Présidents lors de cette formation qui se rapporte à cette fonction.

97 chasseurs sur 100 convoqués se sont présentés aux formations sécurité et organisation des battues ; formation qui revêt toute son importance vu le nombre toujours plus important de battues organisées par les territoires. Organisateur et chasseur en battue, n'hésitez pas à venir participer à ces journées.

30 contrevenants à la police de la chasse ont été convoqués, pour une journée sur le site de la Fédération par les services du Procureur de la République, afin de participer aux stages alternatifs aux poursuites pénales en partenariat avec les services de l'ONCFS et ceux de la Fédération.

Sachez que depuis notre dernière Assemblée Générale, 339 candidats se sont présentés aux épreuves du permis de chasser, nouvelle formule, avec un taux de réussite

supérieur à la moyenne nationale ; c'est dire la qualité du travail effectué par nos formateurs, que cela puisse continuer encore de nombreuses années.

43 candidats ont été formés ainsi que leur parrain aux règles de la chasse accompagnée. Fabuleux tremplin pour vous permettre, l'année suivante, de passer avec succès les épreuves du permis de chasser.

Pour terminer, votre Fédération a organisé une formation pour les Gardes Particuliers où 13 candidats se sont aguerris à cette fonction avec la participation de Maître LACHAUME, l'ONCFS, l'Association des Gardes Particuliers de la Vienne et votre Directeur.

Au total 709 candidats ont participé à ces différentes formations qui ont demandé, en cumulé 183 journées de Techniciens, 19 journées pour le Directeur et 53 journées pour le service administratif.

Madame, Monsieur, me voilà au terme de ce rapport, je tiens à vous remercier de votre présence et de m'avoir écouté.

RAPPORT DE LA COMMISSION PETIT GIBIER
Présenté par son responsable Dominique ROBERT

Mesdames, Messieurs, Chers Amis chasseurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de la Commission Petit Gibier depuis notre dernière Assemblée Générale.

Lièvre :

La chasse du lièvre est actuellement encadrée par un plan de gestion approuvé par un arrêté préfectoral signé le 8 juin 2012, fixant les modalités d'attribution, de prélèvement ainsi qu'une date d'ouverture unique de l'espèce à l'ensemble du département.

Cette année, les massifs 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11 ont été comptés.

Vous avez à l'écran les résultats globaux par massif et par méthode :

MASSIF	IKA Lièvre 2016-2017	IKA précédent	IKA renard
3	4,31	5,10	
6	2,44	3,21	0,61
8	2,5	5,1	0,36

MASSIF	EPP Lièvre 2016-2017	EPP Précédent	EPP renard
7	1.9 lièvres / point	3.3 lièvres / point	0.25 renards / point
11	1,37 lièvres / point	1,17 lièvres / point	-

MASSIF	IKA Eclaté Lièvre 2016-2017	IKA précédent	IKA renard
4	7,08	9,3	0,36
9 nord/sud	2,27 / 0,87	3,08 / 1,57	1,04 / 0,67

La tendance générale est à la baisse. La pesée des cristallins effectuée cette année apporte quelques éléments de réponse.

Cette méthode, utilisée il y a plusieurs années dans le département, notamment sur le massif n°7, permet de déterminer le taux de juvéniles dans le tableau des prélèvements de lièvres. Elle est de nouveau utilisée dans le massif du Neuvilleois dans le cadre du réseau National lièvre ; et à ce titre, je remercie les chasseurs du massif pour leur implication dans la collecte des données.

Cette méthode consiste à préserver l'œil d'un lièvre, le cristallin, qui est par la suite pesé avec une balance de précision. Le poids du cristallin nous permet de déterminer l'âge de l'individu.

Ce travail de traitement des échantillons a été réalisé grâce à la collaboration de Franck CHARGELEGUE de l'INRA de Lusignan qui nous a ouvert ses portes. Qu'il en soit remercié.

Les résultats des analyses sur le massif n°4 sont sans appel et sans surprise. Compte tenu des aléas climatiques de 2016, seulement 45 % de juvéniles (*soit 114 jeunes déterminés sur les 260 cristallins analysés*). Cette étude nous indique également que la majorité des naissances se produit de juin à juillet. Il est bon de remarquer que des naissances continuent d'avoir lieu en fin d'été, voire jusqu'à l'ouverture générale de la chasse ; ce qui décale d'autant la fin du sevrage des jeunes et démontre l'importance de conserver des femelles en début de saison.

Pour information, je vous rappelle que chez le lièvre, pour assurer le maintien de la population, l'essentiel des prélèvements doit se faire sur la catégorie des jeunes individus. Or, cette année, les prélèvements se sont réalisés majoritairement sur les adultes, c'est-à-dire sur le capital de notre population.

Cette méthode de suivi, associée à l'analyse des pattes de lièvres, permet donc de suivre efficacement l'évolution du tableau de chasse et d'orienter les choix de gestion pour la fin de la saison. Par exemple, cette année sur le Neuvilleois, après trois jours de chasse, ces outils ont mis en évidence une mauvaise reproduction et donc permis aux gestionnaires d'en tirer les conclusions pour la fin de la saison.

Je ne m'étendrai pas sur l'état des populations du renard. Je vous rappelle cependant que son impact, tant sur la faune sauvage que domestique, reste préoccupante.

Faisan commun :

Les communes de Coussay les Bois et Leigné les Bois sont depuis respectivement 2012 et 2008 en plan de gestion visant à constituer une population naturelle de faisans communs.

Au printemps 2016, les reproducteurs ont été recensés lors des comptages au chant. Une moyenne de 3,32 coqs/100 ha en 2016 marque une légère augmentation face à 2015. Pour rappel, il n'y a pas eu de repeuplement depuis 2014 sur ces zones.

De plus, le succès de la reproduction est un élément déterminant pour développer la population existante. Compte tenu du nombre de jeunes/poules (3,75 jeunes/poule observée), la reproduction peut être qualifiée de mauvaise en 2016. Les conditions météorologiques ont été très néfastes avec des pluies trop abondantes et des températures froides.

La prédation peut également intervenir sur le succès de la reproduction. En septembre, un comptage spécifique pour le renard est effectué sur toute la commune de Coussay les Bois (4 000 ha) : 58 renards minimum observés contre 38 en 2015. Malgré un prélèvement important sur cette espèce, celle-ci ne fait qu'accroître (*jusqu'à 4 renards prélevés au 100 ha*) ; mais on en connaît les raisons : les efforts réalisés par les territoires gestionnaires sont atténués par les

territoires voisins qui ne font absolument rien pour réguler les renards, car leur vocation est principalement de chasser le grand gibier ou de très peu chasser.

Pour toutes ces raisons, les responsables de territoire n'ont pas souhaité chasser le faisan en espérant une année meilleure en reproduction ; que Saint-Hubert les entende.

Cette année, le comptage de faisans aura lieu le samedi 15 avril le matin à Coussay les Bois.

Bécasse des Bois :

La forêt domaniale de Moulière fait l'objet d'un suivi, par la Fédération, de sa population nicheuse de Bécasses des Bois. 10 points d'observation ont été réalisés avec un total de 58 bécasses comptées. C'est le plus fort taux enregistré mais qui reste cependant proche des années antérieures. Cet hiver, le Service Technique a bagué 15 bécasses sur notre département.

Les carnets bécasses retournés à la Fédération ont été saisis et analysés. 3 735 bécasses ont été déclarées prélevées en 2015/2016 contre 4 443 l'année précédente. La nouvelle Fédération Régionale Cynégétique réfléchit à une analyse commune des carnets de prélèvements.

Caille des Blés :

Le Service Technique participe pour la seconde année au réseau Caille des Blés notamment par le baguage de cet oiseau. Seules 7 cailles ont été baguées sur différents secteurs du département entre avril et juillet dernier. Le peu de captures semble être lié à une présence faible de cet oiseau au printemps dernier. La forte pluviométrie printanière a conduit les cailles vers d'autres lieux. Le plus faible taux jamais enregistré de présence de Caille des Blés dans le cadre du réseau ACT de l'ONCFS en 2016 est venu valider ce constat de terrain. La saison de baguage 2016 débute dès avril avec l'arrivée des premiers oiseaux.

Le nombre croissant d'oiseaux bagués m'incite à vous rappeler que toutes les bagues récupérées sur des oiseaux prélevés à la chasse doivent être transmises à votre Fédération. Un retour vous est systématiquement fait.

Pigeon ramier (Palombe) :

Cette année, notre palombe équipée d'une balise Argos, baptisée MCCO, a cessé d'émettre. Nous avons pu suivre ses migrations depuis le 21 février 2014. Les informations qu'elle nous a transmises sont exceptionnelles.

Elle a été fidèle, pendant quatre printemps, à son site de nidification en Norvège, mais en revanche elle n'a jamais hiverné au même endroit. Qui aurait pu penser cela !!!

Au niveau du suivi de l'hivernage en Vienne, nous avons réalisé le suivi aérien dans sa globalité grâce à une météo clémente. 7 600 oiseaux vus en décembre, ce qui correspond au double du résultat de l'an passé, et 8 460 palombes estimées au mois de janvier. Nous pouvons qualifier cet hivernage de «normal» mais il faut reconnaître que la répartition n'est pas homogène. Les observations se font que sur certains secteurs du département (*au Sud - Est et Nord - Ouest*).

Perdrix grise :

Le programme de restauration d'une population naturelle de perdrix grises se poursuit sur les communes de St Julien l'Ars, Pouillé, Tercé et Fleuré, avec le Groupement d'Intérêt Cynégétique «GIC Perdrix des 4 communes».

Au printemps 2016, 259 perdreaux élevés sous poules naines ont pu être lâchés sur le GIC. Le partenariat avec le Lycée Agricole de Venours se poursuit afin de proposer chaque année des lâchers d'oiseaux de qualité sous poules naines au printemps. Nous avons actuellement 140 couples en reproduction.

Ce programme de restauration s'inscrit également dans le programme national AGRIFAUNE qui a pour objectif de concilier les intérêts cynégétiques et agricoles. Ainsi, nous travaillons depuis 2 ans avec 7 agriculteurs localisés sur le GIC qui ont mis en place des aménagements favorables à la perdrix grise. Notamment des couverts pluriannuels, semés en bande tampon ou en bordure de champs, de 5 à 20 m de largeur pour un total de 26,43 ha. Nous souhaitons poursuivre ces efforts de partenariat.

Programme sur le classement nuisible d'une espèce :

Je vous rappelle que désormais le classement des espèces nuisibles se fait sur 3 ans et est réalisé au plan national, par arrêté ministériel (*sauf pour le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier*).

Pour justifier de la «nuisibilité» d'une espèce, la Fédération doit apporter de solides arguments pour appuyer ses demandes en CDCFS. Il est important que le suivi de ces espèces soit le plus régulier possible.

Nous comptons sur votre participation pour continuer à nous renvoyer, comme chaque année, le bilan de prélèvement de votre territoire ainsi que toutes les attestations de dommages causés par la faune sauvage sur votre commune en la diffusant le plus largement possible (*Mairies, agriculteurs, particuliers, chasseurs, piégeurs, professionnels ...*).

Pathologie - suivi sanitaire :

13 envois au laboratoire de Niort se répartissent comme suit :

- 1 sanglier pour une infection à *Escherichia coli* et à streptocoques,
- 3 chevreuils (*polyparasitisme et pneumonie*),
- 9 lièvres (*pneumonie, strongylose pulmonaire, abcès gastriques, EBHS avec empoisonnement à la Chlorophacinone*) et 1 cas de tularémie : maladie pour laquelle nous ne saurions trop vous recommander de prendre des précautions lors des manipulations (*transmission cutanée*).

En ce qui concerne les analyses des langues de sanglier en vue de dépister la trichinellose (*analyse obligatoire dans le cas de consommation lors des banquets de chasse*), 185 prélèvements ont été envoyés durant la saison 2016/2017 au laboratoire d'analyses de Niort qui se sont tous révélés négatifs (*comme les années précédentes*).

Le département de la Vienne reste placé au niveau 2 pour la surveillance de la tuberculose bovine (Sylvatub) en raison d'un cas positif sur un troupeau de bovins de la commune de Caunay (79) limitrophe au département. Cette situation entraîne un périmètre de surveillance sur 5 communes : Chaunay, Brux, Blanzay, Champagné le Sec et Linazay. Ce niveau implique notamment le ramassage en bord de route et le piégeage d'un échantillon de 16 blaireaux sur ces communes et uniquement celles-ci. En 2016, un blaireau ramassé en bord de route et 7 autres capturés ont été analysés négatifs à la tuberculose bovine. A signaler que toutes les analyses conduites sur le département des Deux-Sèvres sont également négatives.

Aménagements :

Couverts faune sauvage :

Pour la saison 2016, la Fédération a subventionné la mise en place de :

- 221 ha de Jachères Environnement Faune Sauvage déclarées à la PAC,
- 336 ha de Cultures à Gibier pour les parcelles non éligibles à la PAC,
- 337 ha de Jachères Mellifères, favorables aux insectes pollinisateurs,
- 646 ha de CIPAN (*Cultures Intermédiaires Piège à Nitrate*).
-

La mise en place des jachères mellifères et des CIPAN est renforcée chaque année avec la collaboration de la Coopérative Agricole de la Tricherie, notre partenaire depuis quelques années.

Dans la Vienne, en 2016 ce sont plus de 1 550 hectares de couverts favorables à la biodiversité qui ont été implantés avec la participation des chasseurs.

Plantation de haies :

Pour la saison dernière, les projets de neuf ACCA et d'un territoire de chasse privé ont été subventionnés sur les communes de Châtain, Blanzay, La Chapelle Bâton, Orches, la Grimaudière, Vouillé, Persac, Rouillé, St Julien l'Ars et Yversay.

Grâce à votre investissement et à la participation des agriculteurs ou des communes partenaires, plus de 3 750 arbres et arbustes ont été plantés en 2016.

Pour la prochaine saison de plantation, je vous invite à contacter Caroline CAILLY, au siège de la Fédération, pour étudier vos projets.

La mise en place des jachères environnement faune sauvage et les plantations de haies ont fait l'objet d'une aide financière de l'Afac-Agroforesterie, du Conseil Régional Poitou-Charentes et du Conseil Départemental de la Vienne, qu'il faut remercier.

Barres d'effarouchement de la faune sauvage lors des travaux de broyage :

La Fédération étudie depuis 2013 la mortalité induite par les travaux de fauches sur la faune sauvage et en parallèle l'efficacité des barres d'effarouchement à griffes. Cette étude s'intègre au programme national AGRIFAUNE, Groupe Technique «machinisme» et participe au protocole national établi par les Centres nationaux d'études et de recherches appliquées (CNERA) Petite Faune Sauvage de Plaine de l'ONCFS.

L'étude étant désormais close, à ce jour nous attendons encore le rapport et la synthèse.

Ceci étant, les deux barres sont toujours utilisées dans le Châtelleraudais et le Montmorillonnais. N'hésitez pas à nous contacter pour avoir à disposition une barre si le besoin se présentait.

Profitant de l'étude cristallins de lièvres sur le Neuvilleois, nous souhaiterions pouvoir connaître la chronologie des fauches de luzerne sur cette zone étendue au mirebalais en 2017. Ceci permettrait de démontrer l'influence de ces fauches sur la mortalité des levrauts.

Programme AGRIFAUNE :

Depuis mai 2015, la Fédération Régionale des Chasseurs, l'ONCFS et la Chambre d'Agriculture du Poitou-Charentes sont signataires d'une convention régionale AGRIFAUNE. Pour

rappel, le dispositif AGRIFAUNE permet de garantir l'économie de l'exploitation et de rétablir plus généralement des pratiques favorables au petit gibier et à la biodiversité. Cette convention est déclinée à l'échelle départementale et se poursuit sur plusieurs massifs cynégétiques, au travers de l'étude sur les barres d'effarouchement et du programme perdrix grise sur le massif 8.

Le programme AGRIFAUNE est également un outil de communication pour mettre en avant l'investissement des chasseurs pour la préservation de la faune sauvage. Ainsi, le réseau AGRIFAUNE Nouvelle Aquitaine prépare un séminaire prévu pour Février 2018 à Angoulême.

Programme Contrat Petit Gibier

La Commission a travaillé cette année sur la mise en place d'un nouveau programme petit gibier concernant le faisan, la perdrix et le lapin. Il se matérialise par un contrat petit gibier et un catalogue de subventions. Ce programme vous sera présenté par Caroline CAILLY.

Etant au terme de ce rapport, je tiens à remercier au nom de la Commission Petit Gibier, tout le Service Technique pour sa compétence et l'excellent travail qu'il réalise toute l'année dans l'intérêt de la chasse.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis chasseurs, je vous remercie de votre attention.

Le Président demande à Caroline CAILLY de présenter le projet petit gibier, qui représente l'un des objectifs majeurs de la Fédération.

S'ensuit l'intervention du Président.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous avez pu le constater, bien que certains en doute encore, votre Fédération n'est pas restée inactive cette année car nous sommes sur le point de concrétiser deux de nos principaux objectifs ; la gestion des espèces et des espaces notamment du petit gibier ainsi que le recrutement et l'accueil de nouveaux chasseurs.

Je me réjouis du travail fait par les différentes commissions fédérales et notamment les commissions communication et petit gibier. Car, si le recrutement et l'accueil de nouveaux chasseurs sont très importants et primordiaux pour la survie de notre loisir préféré, nous devons cependant être capable de permettre aux chasseurs d'assouvir leur passion sur le terrain dans les meilleures conditions possibles. Ceci passe notamment par la présence du petit gibier, c'est pourquoi le travail réalisé par la commission petit gibier, avec de nouvelles propositions pour une meilleure gestion des espèces et des espaces, constitue une avancée majeure, fruit d'un travail de longue haleine où les membres de la commission se sont investis sous la houlette de notre Chargée de Mission Caroline assistée de l'ensemble du Service Technique et de notre apprentie Alexane. Ce dispositif et ces mesures ne pourront fonctionner qu'à condition que le plus grand nombre d'entre vous s'engage à nous suivre et s'investisse pleinement dans le développement de nouvelles opérations favorables à la reconquête du petit gibier.

Concernant l'espèce lièvre, comme vient de vous l'expliquer le responsable de la commission petit gibier, Dominique ROBERT, la population a subi la saison passée les effets des mauvaises conditions climatiques du printemps ; ceci ayant semble-t-il impacté la qualité de la reproduction, mais je reste persuadé que le plan de gestion actuellement en place, associé à un bon printemps 2017, devrait nous permettre de retrouver des niveaux de population corrects, permettant, je l'espère, la chasse de cette espèce pour la prochaine saison.

En ce qui concerne le grand gibier et notamment les cerfs et chevreuils, nous sommes, à mon avis, au niveau maximum de la capacité d'accueil du milieu. Rappelez-vous le niveau des attributions. Il y a tout juste 20 ans en 1997, il était attribué 680 cerfs et 1 040 chevreuils et aujourd'hui en 2017, nous allons attribuer plus de 1 600 cerfs et près de 7 000 chevreuils. Au regard du niveau des attributions atteintes aujourd'hui et des superficies détruites par le cerf,

notamment sur les cultures de tournesols, je pense qu'il ne serait pas raisonnable de continuer à augmenter de façon importante le niveau des populations. Il nous faut maintenant tenter d'améliorer la répartition des animaux sur certains secteurs pour éviter les phénomènes de concentration.

S'agissant de l'espèce sanglier, comme vient de vous l'indiquer le responsable de la commission grand gibier, Jean BERNARDEAU, il se porte bien, voire même trop bien au regard des superficies détruites. Là aussi, il ne faut pas jouer aux apprentis sorciers, le monde agricole n'a pas besoin de cela aujourd'hui. Pour tenter de limiter les nuisances causées par cette espèce, nous devons essayer de revenir à une situation plus stable pour tout le monde en ce qui concerne le niveau de la population de sangliers. Car je vous rappelle que les prélèvements de sangliers sont passés de 1 281 en 1997 à plus de 5 400 en 2017, soit une multiplication par 4 en 20 ans. Pour y parvenir, une grande majorité d'entre vous ont joué le jeu et malgré tous nos efforts, le constat est pourtant là, il reste encore de nombreux sangliers sur le territoire. C'est dans cet esprit que j'ai demandé à la Direction Départementale des Territoires, à la fin du mois de janvier, une dérogation pour chasser le sanglier au mois de mars. Demande qui nous a été refusée au motif que la réglementation actuelle ne le permettait pas, sauf à faire classer le sanglier nuisible, statut que je tenterai d'éviter tant que je serais à la Présidence de la Fédération. Pour obtenir la possibilité de chasser le sanglier au mois de mars, une proposition sera prochainement portée par la Fédération Nationale des Chasseurs auprès du Ministère de l'Environnement.

Dans le contexte actuel de difficultés du monde agricole, il nous faut à nouveau tenter de maîtriser les dégâts pour revenir à une situation plus tolérable pour tous les acteurs. Aux alentours des 300 hectares détruits ; ce que nous avons su faire pendant de nombreuses années grâce à la mise en place de divers dispositifs tels que les CTL et les mesures de prévention. Je tiens donc tout particulièrement à remercier nos CTL, ces bénévoles qui font un travail remarquable ; néanmoins nous devons impérativement tous nous investir pour limiter ces dégâts, ceci passe notamment par une importante concertation avec nos différents partenaires que sont les agriculteurs et les forestiers.

Si nous sommes assurés de la continuité de notre partenariat avec le Conseil Départemental, que ce soit au niveau des subventions pour les animations scolaires telles que les jachères et plantations de haies, notre implication dans la valorisation des « bois de la loge à Pouillé », classé en Espaces Naturels Sensibles pour le département ; il n'en sera peut-être pas de même avec la région Nouvelle Aquitaine. L'ancienne région Poitou-Charentes, quant à elle, nous ayant assuré un financement de nos opérations favorables à l'aménagement du territoire jusqu'en 2018.

L'année dernière nous avons interpellé nos Sénateurs au sujet des conséquences de la « loi NOTRE » concernant la fusion des communes administratives qui, d'après la législation en vigueur, entraînait de facto la fusion de nos ACCA. Cette fusion obligatoire des ACCA pouvait, dans certains cas, entraver la fusion de certaines communes et dans tous les cas générer la disparition des ACCA fusionnées. Grâce à l'important travail de nos Sénateurs et Députés, nous avons obtenu gain de cause à travers l'article 152 de la loi sur la biodiversité qui permet de conserver des ACCA indépendantes malgré la fusion des communes administratives.

Vous pouvez le constater, votre Fédération comme à son habitude, n'est pas restée inactive.

La saison 2016/2017 a vu la mise en place de notre nouvelle région cynégétique Nouvelle Aquitaine présidée par notre collègue Guy GUEDON, Président de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres, dont je salue le courage et la ténacité, car il n'est pas évident de faire cohabiter 12 départements qui n'ont pas obligatoirement les mêmes modes de chasse et où la chasse des migrateurs voudrait l'emporter sur le reste. Pour assurer le bon fonctionnement de cette nouvelle Fédération Régionale, il a été constitué un Conseil d'Administration de 36 membres avec 3 représentants par département. Pour la Vienne, Michel CUAU, Dominique de CORTA et moi-même assurons la représentativité du département. Cette FRC dispose également d'un bureau de 6 membres avec 1 Vice-Président par ancienne région.

Il est important pour le monde de la chasse d'être présent à l'échelon régional car demain la région sera l'échelon territorial de l'Etat pour l'ensemble des politiques publiques en matière d'économie, d'emplois et d'aménagement du territoire.

Au niveau national, l'année écoulée n'a pas été de tout repos, avec notamment la mise en place de l'Agence de la Biodiversité. si nous avons réussi à faire passer quelques textes en notre faveur dans le projet de loi sur la biodiversité grâce à nos Sénateurs et Députés en revanche, Madame ROYALE a gagné sur toute la ligne. Je m'explique, Mme La Ministre a en effet nommé Mr Hubert REEVE, Président d'Honneur de l'agence et Mr Christophe AUBEL Directeur de cette même agence. Je vous rappelle que ces deux personnages étaient à la tête du « ROC », Rassemblement des Opposants à la Chasse rebaptisé « Humanité et Biodiversité » pour faire plus politiquement correct. De même, aucun chasseur ne siège dans cette agence en raison du maintien en dehors de cette dernière de l'ONCFS, ce qui s'emblerait être très récemment remis en cause suite au départ du Directeur de l'établissement Mr Jean-Pierre POLY. Je vous rappelle que ce qui intéresse l'agence de la biodiversité, ce n'est pas les agents de l'Office mais bien la manne financière que représente la redevance cynégétique payée par les chasseurs lors de la validation annuelle. Merci Mme Ségolène ROYALE, mais je pense que les chasseurs ne se laisseront pas faire.

A commencer par notre nouveau Président, Willy SCHRAEN, élu en Septembre 2016 à la tête de notre Fédération Nationale et Président de la Fédération des Chasseurs du Pas de Calais. C'est un Président combatif, un véritable défenseur de la chasse sous toute ses formes, un homme de conviction et il en faudra pour défendre notre passion selon les résultats des élections. Car aujourd'hui tous les candidats nous aiment bien, nous sommes indispensables, mais dans quelques jours ou mois, après les élections, ça se gâtera et je viens de vous en donner un exemple avec l'agence de la biodiversité.

Autre nouveauté, le « toilettage » de nos statuts Fédéraux, Départementaux, Régionaux et Nationaux qui ont été approuvés à une large majorité lors de notre dernier congrès de mars. Nous vous ferons un point complet lors de notre prochaine Assemblée Générale, s'ils sont approuvés par nos ministères de tutelle. Faut-il déjà avoir des Ministères.

Comme vous pouvez le constater, il nous reste encore quelques combats à mener.

En ce qui me concerne, j'ai dû mener un combat, non pas cynégétique, mais contre la maladie, je ne suis pas le premier, ni malheureusement le dernier et d'autres dans cette salle ont été confrontés à cette maladie du siècle. Je tiens à remercier vivement tous ceux qui m'ont soutenu, ma famille, mes amis, le corps médical, le monde de la chasse, le Conseil d'Administration, le personnel fédéral, en particulier notre Directeur avec qui j'avais un contact téléphonique journalier et un entretien hebdomadaire, mon Vice-Président qui m'a avantageusement remplacé pendant ces 3 mois sans oublier, Christine qui suivait l'évolution de ma maladie et qui tenait au courant les nombreux adhérents qui s'inquiétaient.

Je vous remercie tous du fond du cœur grâce à vous tous et à la chasse, je vais m'en sortir, merci.

Puis, le Président invite Pascale GUITTET, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Vienne, et le Sénateur Alain FOUICHE, à s'exprimer.

Le Président BRETAUDEAU procède ensuite à la remise des médailles d'argent de la Fédération de :

➤ **Mr Serge MAITRE**

Il a traité 5 000 dossiers de dégâts de grand gibier durant les 20 ans qu'il a passé à la Fédération en qualité d'Estimateur dans le sud Vienne.

Le Président demande à Pascale GUITTET et Alain FOUICHE de l'accompagner pour la remise de celles à :

➤ **Mr Michel CUAU**

Il est entré dans le Conseil d'Administration de l'ACCA en 1989, de 1998 à 2000 il assume la fonction de Vice-Président et depuis l'an 2000 celle de Président de l'ACCA de ST GENEST D'AMBIERE ; il est également membre du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne depuis l'an 2000 et Vice-Président depuis 2010.

En charge de la commission formations de la Fédération, il s'investit pleinement dans la formation et l'examen du permis de chasser et intervient dans d'autres formations telles que la formation sécurité et dans le cadre de notre convention avec le parquet pour la réalisation des stages alternatifs aux poursuites pénales.

➤ **Mr Gilles BARRAULT**

Il a créé son équipage de vénerie sur la voie du lièvre en septembre 1975. Son activité professionnelle, (il était professeur d'éducation physique) l'a favorisé dans ce mode de chasse qu'est la chasse à courre du lièvre.

Très investi dans le milieu des jeunes, il était un bon vecteur de la chasse et de la défense de celle-ci dans le milieu scolaire. Il n'hésitait pas à habiller ses équipes de volley qui concouraient pour le championnat de l'académie de Poitiers avec les tee-shirts de la Fédération.

Il est également bouton de l'Equipe du Haut-Poitou, Administrateur de la Fédération depuis 1997 et Vice-Président depuis 2013.

MEDAILLES D'OR d'honneur Agricole

➤ **Mme Christine JABUILLE**

Elle est entrée à la Fédération des Chasseurs de la Vienne le 1er juillet 1976 comme secrétaire, elle a connu trois Présidents, trois Directeurs et trois sièges sociaux.

Elle a vécu de nombreuses évolutions depuis 41 ans, la mise en place du premier logiciel, elle a dû s'adapter aux suivants, à gérer l'évolution de différents dossiers qu'il soit nationaux ou européens, elle fut membre du réseau national des communicants, elle anime jusqu'à ce jour les relations avec la presse, elle entretient de nombreux contacts avec l'administration, quel adhérent ne la connaît pas ? Combien de territoires a-t-elle construits ?

Si j'ai accepté de prendre la Présidence de la Fédération, c'est un peu grâce à elle et à notre ancien Directeur François Mineau. Plus qu'une secrétaire, elle est devenue une confidente. Secrétaire de la région Massif Central Centre-Ouest, elle m'a fait connaître mes collègues Présidents de cette grande région, par la suite, elle a été à l'initiative de ma Présidence à la tête de cette grande région, elle est très appréciée de mes collègues et de leurs épouses, dont elle fut un guide de très grande qualité lors des congrès nationaux.

Vous l'avez bien sûr reconnue, il s'agit de notre Christine « Nationale » pour qui la Fédération est sa deuxième maison ou elle a fait preuve d'un total engagement avec passion.

Elle s'est engagée dans la vie communale et je suis sûr qu'elle va également s'investir dans des œuvres caritatives. Elle va garder une place importante pour sa famille ; sa future retraite devrait être bien occupée.

Le Président présente et souhaite la bienvenue à Karine ERAUD, la nouvelle comptable, et pour pallier au départ de Christine, Christophe DELAROCHE, géomaticien, qui s'occupera de la gestion administrative et cartographie des territoires de chasse.

Alain DEFAYE, Directeur de la Nouvelle République et Centre Presse, est appelé pour honorer les candidats au concours photo. **(cf. annexe 1)**

Médailles d'argent de bronze et distinctions (*cf annexe 2*).

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 12 h 45.

Le Secrétaire,

Le Président,

W. BOIRON

JL BRETAUDEAU

Les lauréats du concours photo de la Nouvelle République

CONCOURS 2017		
BOUQUET	THIERRY	THURAGEAU
COUSINEAU	FRANCOIS	SAULGE
HAVETZ	ANTHONY	BRIGUEIL LE CHANTRE
LOTTE	PIERRE	POITIERS
PETITEAU	JIMMY	NOUAILLE MAUPERTUIS
RENOUX	JEAN PAUL	CIVRAY
BILLAC	JEROME	ROCHES PREMARIE ANDILLE
RICHEFORT	JEAN MARIE	SAINT PIERRE DE MAILLE
GRUYER	MYRIAM	CEAUX EN COUHE
LEROY	MICHEL	USSON DU POITOU
SKOROPAD	THEO	SCORBE CLAIRVAUX

DISTINCTIONS

➤ **Mr POIRIER Franck-Hervé**

Il a passé l'examen du permis de chasser en 2015 et a convaincu 7 autres personnes d'en faire autant (*elles ne sont pas issues du milieu de la chasse, elles ont toutes validé leur permis et prennent une carte sur l'ACCA de ST GENEST D'AMBIERE*) tous les 8 ont également participé à la formation piégeage.

MEDAILLES DE BRONZE

➤ **Mr BRETON Michel**

Depuis 2004, il est membre du Conseil d'Administration, en qualité de propriétaire non chasseur, de l'ACCA de DANGE ST ROMAIN.

(13 ans au service de la chasse)

➤ **Mr LOIZON Alain**

Chasseur depuis 1984, il est depuis 2001 le Trésorier Adjoint de l'ACCA de DANGE ST ROMAIN.

(16 ans au service de la chasse)

➤ **Mr RAFFIN André**

Il est entré dans le Conseil d'Administration en 2000 et depuis 2010 il occupe les fonctions de Secrétaire de l'ACCA de MOUTERRE SILLY.

(17 ans au service de la chasse)

➤ **Mr REVAUD Jean-Claude**

Chasseur depuis une cinquantaine d'années, il a été à l'initiative de la création de l'Association Française pour l'Avenir des Chasseurs aux Chiens Courants de la Vienne en 1993, il en a assuré la présidence pendant une quinzaine d'années puis il a été un Vice-Président dévoué et impliqué. Il continue toujours de s'investir dans sa passion.

(24 ans au service de la chasse)

➤ **Mr VILLECHANGE Yves**

Il a pris son premier permis en 1958, de 1991 à 2016 il a occupé les fonctions de Secrétaire et maintenant il est le Vice-Président de l'ACCA de ST MARTIN L'ARS.

(26 ans au service de la chasse)

MEDAILLES D'ARGENT

➤ **Mr PROVOST Jean-Michel**

➤ *Médaille de Bronze en 2000*

Il est entré dans le Conseil d'Administration en 1984, il a assuré les fonctions de Secrétaire de 1991 à 2003 et après une pause d'un an il a repris les mêmes fonctions au sein l'ACCA de BLANZAY.

(32 ans au service de la chasse)

➤ **Mr BOUTET Marcel**

➤ *Médaille de Bronze en 2009*

Il a été garde-chasse particulier de 1984 à 1998, Secrétaire de 1988 à 1998, membre du Conseil d'Administration de 1998 à 2004 et depuis il assure les fonctions de Président de l'ACCA de BUXEUIL.

(33 ans au service de la chasse)

➤ **Mr LOIZON Robert**

➤ *Médaille de Bronze en 2005*

Il est entré dans le Conseil d'Administration en 1982 et depuis 1998 il assure les fonctions de Président de l'ACCA de DANGE ST ROMAIN.

(35 ans au service de la chasse)

➤ **Mr LOIZON Gérard**

➤ *Médaille de Bronze en 2000*

Il est Président non chasseur d'une association depuis 1979 et c'est grâce à son investissement et son dévouement que l'ACCA de OYRE fonctionne toujours aussi bien.

(38 ans au service de la chasse)